

## Chapitre 4

### L'assolement triennal

> MANUEL p. 75

L'assolement triennal permet, sur une période de trois ans, l'alternance des types de cultures sur une même parcelle de terre. Avant, l'assolement biennal ne permettait la culture des terres qu'un an sur deux.

Ce système d'assolement se met en place au début du Moyen Âge dans les plaines d'Europe occidentale. Les familles ont des parcelles de terre sur chaque sole.

- La première année, on cultive des céréales d'hiver (blé ou froment) : elles sont semées en hiver.
- La deuxième année, on cultive des céréales semées au printemps : avoine, orge...
- Quand les terres sont laissées en jachère la troisième année, les paysans y mènent paître leurs troupeaux : les déjections engraisent les sols. C'est la « vaine pâture ».

Quelles sont les conséquences de l'assolement triennal pour la vie villageoise ?

- Les villageois doivent travailler en étroite coopération.
- Les fermes sont regroupées au centre du terroir.
- Pour favoriser la vaine pâture, il n'y a ni clôture ni haie. C'est un paysage d'openfield.

À la fin du Moyen Âge et à la Renaissance, des agronomes comme Olivier de Serre recommandent de semer des plantes fourragères, comme la luzerne, sur la sole laissée en jachère. L'objectif est d'enrichir les terres en azote et de fournir du fourrage aux bêtes. Chaque paysan peut alors clôturer son champ et semer ce qu'il souhaite. Cependant, les paysans les plus pauvres s'opposent à la disparition de la « vaine pâture » et des communaux, indispensables pour leur subsistance.